

SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	15	4 septembre 2020	12 septembre 2020
Présents	13		
Votants	15		

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DA SILVA PEDRO, DELAUAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.
Mmes FOURNET, GANDOLFO, JACQUENET, MENIN, PAVARD, VOLLAND.

EXCUSÉES : Mmes DESPINS (pouvoir à M. DELAUAUD) et SAEZ (pouvoir à Mme VOLLAND).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VOLLAND.

La séance est ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 26 juin 2020.

I - MODIFICATION TARIFS PUBLICITÉ M@G SUITE COVID

Considérant la crise sanitaire due au Covid 19 et de ce fait la non-parution du journal municipal du mois de mars 2020 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. décide de modifier les tarifs des insertions publicitaires dans le journal municipal, pour l'année 2020.

Pour une publication annuelle :

<i>1/8 page</i>	<i>120 €</i>
<i>1/4 page</i>	<i>200 €</i>

. précise que les tarifs indiqués dans la délibération n° 18-09-25 du 7 septembre 2018 seront à nouveau appliqués pour l'année 2021.

II - TARIFS DES BOISSONS/FÊTE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe que le produit de la vente des boissons lors de la fête villageoise sera affecté à la restauration des vitraux et à l'aménagement de la source des Fontaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs de vente des boissons lors des manifestations communales, à compter du 1^{er} septembre 2020, ainsi qu'il suit :

	TARIF
Canette	1,50 €
Bière	2,00 €
Bouteille de vin	7,50 €
Cidre	5,00 €
Petite bouteille eau	1,00 €
Café	1,50 €

III - CHOIX ENTREPRISE/RÉNOVATION DES VITRAUX DE L'ÉGLISE

Il est rappelé au Conseil Municipal que, dans le cadre d'un contrat rural subventionné par le Conseil Départemental des Yvelines et le Conseil Régional Ile-de-France, la Commune souhaite notamment restaurer les vitraux et la bancellerie de l'Église Saint-Gilles.

L'opération a été allotie comme suit :

Lot 1	Vitraux
Lot 2	Menuiserie

La consultation a été lancée selon une procédure adaptée, dans le cadre d'une procédure inférieure au seuil de procédure formalisée, conformément aux articles L2123-1, R2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la Commande Publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme AWS et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP), le lundi 29 juin 2020 avec une date limite de remise des offres fixée au vendredi 24 juillet 2020 à 17h00.

Le présent marché est conclu pour un délai prévisionnel d'exécution de 3 mois.

La date prévisionnelle de début des travaux est fixée à fin septembre/début octobre.

3 offres ont été déposées pour le lot 1 et aucune pour le lot 2.

M. MOISAN précise que sur les 3 devis reçus, 2 n'offraient pas la qualité de prestation demandée. Le 3^e, dont la qualité d'exécution était supérieure, dépassait les prévisions financières.

Ingénieur'Y a conseillé de ne pas relancer le lot 2 et de le déclarer infructueux et de demander trois devis. Ceci va permettre une économie qui compensera le dépassement du lot 1. Il ajoute qu'il est possible de supporter un dépassement d'environ 10 000 € pour une opération qui ne se fait pas souvent (restauration des vitraux tous les 100 ans).

M. ROUXEL indique que seule la 3^e société a utilisé le laiton pour les cadres des vitraux, comme demandé dans le marché.

La Commission d'appels d'offres, réunie les 24 juillet et 5 août 2020 a analysé les offres. *Sur sa proposition et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **d'attribuer le lot 1 du marché 2020-1 : « Vitraux » à l'entreprise VITRAIL FRANCE, sise Zone Artisanale de la Grouas à NEUVILLE-SUR-SARTHE (72190), pour un montant global de 92 684,75 € HT ;**
- **de déclarer le lot n° 2 infructueux ;**
- **d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces et les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de ce marché, dans les limites de la législation en vigueur.**

IV - CHOIX ENTREPRISE/FLEURISSEMENT MERLON FAÇADE MAIRIE

M. MOISAN indique que l'aménagement sera le suivant : 2 rangs de vignes, rosiers, vivaces, petit enrochement (pour éviter VTT et jeux de ballons). Sur la partie centrale, l'abri à insectes sera conservé et 3 cyprès seront plantés.

Considérant la réception des devis des entreprises suivantes :

- SARL FRAMI PAYSAGES
- HESPERIDES PAYSAGES
- LACROIX JARDINS

Considérant l'analyse de ces offres par la commission « Travaux, sécurité » et la proposition de retenir le devis de l'entreprise LACROIX JARDINS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

. décide de confier les travaux de fleurissement du merlon situé devant la Mairie à l'entreprise LACROIX JARDINS - 1 rue Henri Duverdin - 78200 SOINDRES - pour un montant de 3 626,72 € HT, soit 4 352,07 € TTC.

. autorise le Maire à signer tout document pour l'accomplissement de ces travaux.

V - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Art. 615221	Entretien et réparation bâtiments publics	- 4 420 €
Art. 61558	Entretien et réparation sur autres biens mobiliers (2 radars pédagogiques)	+ 1 413 €
Art. 6188	Autres frais divers (déplacement voiture gênante et complément certificat signature électronique)	+ 253 €
Art. 673	Titres annulés sur exercice antérieur (remboursements locations salle des fêtes)	+ 1 045 €

Art. 739223	F.P.I.C.	- 1 314 €
Art. 023	Virement à la section d'investissement	4 353 €
TOTAL		+ 1 330 €
RECETTES		
Art. 7318	Rôles supplémentaires	+ 1 330 €

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques (fleurissement merlon)	+ 4 353 €
RECETTES		
Art. 021	Virement/section de fonctionnement	+ 4 353 €

VI - QUESTIONS DIVERSES

. M. MOISAN annonce :

- que la **toiture du 28 route de Mantes** a été consolidée et que GPS&O a pu retirer les barrières et les passages piétons provisoires pour rouvrir le trottoir.

- que les **feux de la route de Mantes** se sont dérèglés suite à la demande d'activation des boutons poussoirs par la Mairie. Il s'avère qu'il n'est pas possible de les activer en conservant le feu clignotant orange. 3 familles de riverains gênées par ce dérèglement ont été reçues en Mairie. GPS&O va donc faire le nécessaire pour remettre les plages horaires écoles en rouge/vert et clignotant le reste du temps.

- que des « **panneaux Covid** » ont été installés pour signaler l'obligation de porter un masque sur un périmètre de 50 m autour de l'école aux horaires d'entrées et de sorties, pour respecter l'arrêté préfectoral.

Mme MENIN demande si les feux ont toujours été réglés en rapport avec les horaires scolaires. M. MOISAN lui répond par l'affirmative. Mme MENIN demande si l'amplitude ne pourrait pas être plus grande, couvrant les heures de pointe, pour la sécurité des personnes utilisant le bus pour aller travailler.

M. DELAVAUD répond que cela provoquerait des files de voitures interminables. A la demande de M. ROUXEL, M. MOISAN rappelle les horaires où les feux ne sont pas clignotants : **7h45/9h00, 11h45/14h00 et 16h30/17h15.**

- qu'un riverain a demandé que la **petite allée** du garage de M. BRETON soit **fermée**. GPS&O sera contactée à ce sujet. M. MOISAN ajoute qu'il constate de nombreuses incivilités au niveau du feu (passage au rouge, non-respect du sens-interdit).

M. DA SILVA PEDRO demande si les horaires des feux route de Mantes ne pourraient pas être allongés d'1/2h matin et soir pour les collégiens. La demande sera faite pour les passer à **7h30 le matin et 18h00 le soir**, et éventuellement le **mercredi matin**. M. MOISAN rappelle qu'il n'est pas possible de laisser tout le temps en clignotant à cause des croisements de poids lourds qui sont très compliqués. M. ROUXEL suggère de revoir les entrées de village. M. MOISAN rappelle que les lignes droites font automatiquement accélérer les véhicules.

- que la commune a obtenu la 6^{ème} place des **Mariannes du Civisme** au niveau départemental des communes de moins de 500 électeurs pour les élections municipales.

- qu'une réunion se tiendra vendredi pour le parfait achèvement des **travaux du CTM**. De nombreux points sont à revoir. La fosse a été « étanchéisée ». Cependant, à chaque fois que les ouvriers interviennent pour réparer une malfaçon, ils en provoquent une autre.

Le 2 octobre, une réunion aura lieu pour les **travaux de l'école**. Les entreprises se rejettent la faute suite au branchement inadéquat de la PAC. De ce fait, la cuve à fuel s'est remplie d'eau. Personne ne veut prendre à sa charge la vidange de la cuve.

- que le **véhicule électrique** acquis par la commune sera mis en service à partir de jeudi.

. M. DELAVAUD indique :

- que le **village est couvert par la fibre à 90 %**. Il reste 31 logements inéligibles qui sont pour la plupart des appartements (10 au 1 route de Mantes – 4 au 5 place des Alliés et 11 au 16 rue de la Libération). Les 3 logements du chemin Madame seront reliés très prochainement et DELOS début octobre. La salle des fêtes sera aussi prochainement reliée. Mme PAVARD indique que l'extrémité de la rue du Bois-Robert n'est toujours pas éligible. M. DELAVAUD va contacter ORANGE à ce sujet.

- que le Département s'est porté acquéreur de végétaux auprès de pépiniéristes et horticulteurs du territoire afin de les soutenir suite à la crise sanitaire. Ces végétaux seront offerts aux communes rurales de moins de 1 000 habitants pour les aider dans la **gestion environnementale** de leurs **espaces publics**. « Villes et Villages Fleuris » s'est également proposé de venir nous conseiller pour le fleurissement de la place et autour de la Mairie.

M. ROUXEL demande quels seront les végétaux mis à disposition.

M. DELAVAUD lui répond que l'on ne peut pas choisir.

- que le **nouveau journal municipal** sera distribué d'ici la fin du mois.

. Mme JACQUENET informe que 15 associations seront présentes lors du **Forum, le 12 septembre sur la place du village** (associations du village, mais aussi de Guerville, Gargenville et Vert). Ouverture à 17h00. 2 groupes de musique seront présents. Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition. Le port du masque sera obligatoire. Mme MENIN se propose de confectionner quelques décorations.

Mme JACQUENET ajoute qu'une nouvelle association arrive sur la commune : la **chorale TAPAGE**, initialement implantée à VERT.

. M. MANIANGA-KEYET annonce :

- que la **stabilisation de la chaussée rue Saint-Gilles** est en cours : une partie de cette route ayant tendance à s'affaisser à chaque passage de poids lourds.

- que le **marronnier** qui menaçait de tomber, à l'angle de la place et de la rue de la Brosse, a été abattu et sera remplacé par des tilleuls en novembre. Il était complètement vide. Les souches de ce marronnier et du précédent ont été rognées. Mme VOLLAND demande le montant des travaux. M. MANIANGA lui répond que le coût était de 1 438,04 € HT et M. MOISAN précise que ces travaux ont été effectués dans l'urgence du fait du risque de chute sur les véhicules garés en contrebas.

M. DELAVAUD indique que des **barrières Croix de Saint-André** ont été installées rue des Rénateaux au niveau des dos d'ânes pour éviter que les

voitures passent sur le trottoir. Mme MENIN demande la signalisation de ces barrières pour plus de visibilité. M. MOISAN répond qu'il serait possible d'acheter des catadioptrés et de les poser.

- que la création d'un **avaloir rue Saint-Gilles** a enfin été réalisée par GPS&O. La demande était ancienne.

- qu'un des agents d'entretien a commencé à **réaménager la cour de la Mairie** (graviers et bordures) et refait 3 allées gravillonnées dans le cimetière. La semaine prochaine, les 2 agents effectueront le désherbage du cimetière.

- qu'un rendez-vous a été pris avec Mme GUIMARD de **GPS&O** pour **programmer les travaux** : grilles de caniveau rue de la Brosse – réfection passage piétons avec signalisation « bonhommes » - sarcophage place des Alliés – remplacement bordures en rondins rue de la Brosse.

. M. ROUXEL précise qu'une subvention à 80 % est possible concernant la **sécurité routière aux abords des établissements scolaires** (produit des amendes de police), pour un montant de 9 360 €. Le dossier doit être transmis avant le 9 octobre (informations reçues la semaine dernière). De plus, le Conseil Départemental attribue également une subvention à 70 % (248 000 €) avec étalement possible sur 3 ans, pour des **travaux de voirie et réseaux divers** (voirie communale non reprise par GPS&O). Cela pourrait être utilisé pour le fléchage et la nomination des chemins, la sécurisation de la source. Le dossier est à envoyer avant le 30 décembre. Mme MENIN demande si cette subvention pourrait être utilisée pour le fléchage d'une liaison douce. M. MOISAN lui répond qu'effectivement cela rentrerait dans ce cadre là.

. M. FORTIN annonce que l'espace de stockage du **site internet de la commune** était saturé. Il a fait le nécessaire pour pouvoir repousser un peu cette limite.

. Mme GANDOLFO informe qu'elle a recontacté le Centre Culturel de Saint-Marcel pour obtenir des documents pour la **sortie des anciens**.

. Mme MENIN indique qu'elle a recherché des informations pour obtenir des **cours pour les seniors** concernant l'**utilisation des tablettes**. Cela pourrait se faire l'année prochaine. Ces cours seraient gratuits, les tablettes seraient mises à disposition par l'organisme.

. M. DA SILVA PEDRO informe qu'il a reçu le contrat pour le **spectacle de mentalisme**. Cette manifestation aura lieu le 30 octobre 2020 à 20h30 et sera gratuite pour les Breuillois.

. M. FORTIN signale que l'intérieur de l'**église** est dans un état lamentable. Il propose d'organiser un « **chantier de décrassage** » avec les paroissiens volontaires. M. DELAUAUD indique que ce sont toujours les paroissiens qui font le ménage de l'église avant les cérémonies.

. M. MOISAN informe que la **chorale TAPAGE** donnera un **concert** à l'église avant les vacances de février.

. M. DELAUAUD rappelle que l'**animation d'observation du ciel étoilé** organisée par le Parc aux Étoiles de Triel le 28 août a dû être annulée du fait de la météo défavorable. Sur 50 places disponibles, seulement 12 inscriptions

enregistrées. Le Parc aux Étoiles a été sollicité pour revenir ultérieurement pour une autre découverte, après le Covid.

. Mme MENIN indique que la manifestation « **Octobre Rose** » a été oubliée. Elle propose d'organiser quelque chose au bénéfice de cette Association.

. M. DA SILVA PEDRO signale qu'il serait bon de prévoir des **réservations pour le spectacle de mentalisme**. Cette animation peut recevoir 70 participants maximum. Elle est au programme de la Biennale de la Vallée de la Seine qui a lieu du 3 octobre au 6 novembre 2020. Le coût sera de moins de 500 € pour la commune.

La séance est close à 20h40.